

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Vingt et un Mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE

Absent : Cédric CHANNAC, excusé

Secrétaire de séance : THOULOZE Annie

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Approbation des statuts du syndicat mixte des eaux Gard-Ardèche**
Le Maire informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal d'adduction d'eau publique de Barjac (SIAEP) se nomme depuis le 1^{er} janvier 2022 Syndicat Mixte des Eaux Gard-Ardèche (SMEGA) et approuve la mise en place des nouveaux statuts.
- **Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)**
Le conseil municipal désigne pour la CLECT siégeant à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche comme Titulaire : Cheyrezy Sylvie, comme suppléante : Pezzano Anne-Marie
- **Révision du loyer logement 2^{ème} étage**
Le conseil municipal porte le loyer communal à 347.86 € soit une augmentation de 5.51€ car l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021 a subi une évolution annuelle de + 1.61 %
- **Régularisation de la voirie du Panoramic**
Le maire rappelle au conseil municipal que la voirie du lotissement du Panoramic appartient aux copropriétaires.
Plusieurs délibérations ont été prises cédant pour 1 Franc à l'époque cette voirie à la commune. Après des recherches faites auprès des offices notariaux et au vu du cadastre, il s'avère qu'aucun document n'a été fait pour l'acquisition de celle-ci.
Au-cours de l'été 2021, le cabinet de géomètre Géo Siapp a établi le document d'arpentage signé par les copropriétaires, il convient maintenant de réaliser l'acquisition de ces parcelles au prix de 1 € symbolique.
Les frais de géomètres et les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Ci-dessous figure, la référence cadastrale, le nom des vendeurs ainsi que la surface cédée à la commune :

N° cadastre	Propriétaires	Surface cédée
AD 287	THEYSKENS Michel	64 ca
AD 285	VERHOEVEN Rudy	1 a 25 ca
AC 278	VERHOEVEN Alfons VANDERVELDEN	1 a 69 ca
AC 294	Les copropriétaires	46 a 44 ca
AC 296	Les copropriétaires	34 ca
AC 295	Les copropriétaires	1 a 18 ca
AC 296	Les copropriétaires	34 ca
AC 286	VAN HOOF Erwin VERSCHUEREN	30 ca
AC 280	BOUDOUIA Abdallah	32 ca
AC 282	VANDEN WAEYENBERGH Michel	25 ca

- **Approbation des comptes de gestion 2021 Commune et assainissement**
Le Maire rappelle au conseil municipal que les comptes de gestion sont édités par le comptable public et retrace la comptabilité de la commune. Ils doivent être votés avant les comptes administratifs.
- **Compte administratif 2021 – commune**
Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2021, avec un excédent de fonctionnement reporté de 116 518.21 €
- **Compte administratif 2021 – assainissement**
Le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement pour l'année 2021, avec un excédent de fonctionnement reporté de 12 849.12 €
- **Convention de droit d'usage avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN)**
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de droit d'usage sur la parcelle AE 302 avec le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique. Cette convention est liée à la mise en place prochainement de la Fibre sur la commune.
- **Vote des taxes communales**
Le taux des taxes communales reste identique à celui de l'année 2021.
Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti est composé du taux communal et du taux départemental
Taxe sur foncier bâti : 8.36 % + 18.78 % du département
Taxe sur foncier non bâti : 64.78 %

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention de stérilisation des chats avec 30 millions d'amis.
- Vandalisme sur la voiture communale, dans la nuit du dimanche 13 au 14 mars. Le réservoir a été percé avec le plein de gas-oil répandu sur le sol.
- Le traditionnel bulletin municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il concerne l'année 2021.
- Le 1^{er} rallye organisé par « Show Historic Rally » passera sur la commune samedi 14 mai, le matin, 90 participants, 3 passages. La route de la Serre sera interdite à la circulation.
- Cette année, la course cycliste l'Ardéchoise passera sur la commune jeudi 16 juin et vendredi 17 juin
- Les cartes électorales sont actuellement distribuées dans les boîtes aux lettres.
- Rappel : Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 et 24 avril. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

Le Maire
Alain CHAMBON

